Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

BULLETIN

POLICY | POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
515	2015	10	26
	Y-A	M	D-J

Policy number and title:

CD 580 – Discipline of Inmates

Why was the policy changed?

This policy was last modified November 12, 2013, resulting in technical modifications upon its review period.

What has changed?

- The section on Formal Disciplinary Process was amended to consider mental health concerns; and
- Modifications have been made to Annex C – Duties of the Serious Disciplinary Hearing Advisor.

How was it developed?

- This policy was revised by Health Services and the Security Branch in collaboration with Strategic Policy.

Numéro et titre de la politique :

DC 580 – Mesures disciplinaires prévues à l'endroit des détenus

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La présente politique a été modifiée pour la dernière fois le 12 novembre 2013, et des modifications de forme y ont été apportées au cours de la période d'examen.

Qu'est-ce qui a changé?

- La section portant sur le processus disciplinaire officiel a été modifiée afin que les problèmes de santé mentale soient pris en considération;
- Des modifications ont été apportées à l'annexe C – Fonctions de l'assesseur des audiences disciplinaires pour infractions graves.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

- Cette politique a été révisée par les Services de santé et la Direction de la sécurité, en collaboration avec la Division de la politique stratégique.

Accountabilities?

- Roles and responsibilities have not changed since the last review of this CD.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

- Les rôles et les responsabilités n'ont pas changé depuis le dernier examen de la présente DC.

Contact:

Yan Elgin
Senior Project Officer, Security Branch
613-943-2080
Yan.Elgin@csc-scc.gc.ca

Personne-ressource :

Yan Elgin
Agent principal de projet, Direction de la sécurité
613-943-2080
Yan.Elgin@csc-scc.gc.ca